

Commune de Paudex

bureau du conseil communal



Procès-Verbal de la séance du conseil communal

du 12 février 2018 à 19.00, à la salle communale.

Le président

Ouvre la séance à 19 heures.

Constate avec plaisir la présence de Mme Corinne Brandt commandante de l'ORPC Est-Lausannois, M. Chevalley député au Grand Conseil, Mme Nina Brissot pour le Régional, M. Romaric Haddou pour le 24 heures et M. Claude Quartier pour le Coquadit.

Sont excusés Mmes Pauline Tafelmacher, Monique Ryf et MM Guy-Philippe Bolay, Christian van Singer députés, ainsi que Mme Lena Lio présidente du CC de Pully et M. Alfred Roth président du CC de Belmont.

Mmes Héloïse Laffely, Yasmine Baudois-Pichard, MM Christian Frigerio, Jean-Marc Rüeger, Pascal Ternon et Tommaso Petracca sont excusés.

1.

APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS

38 conseillères et conseillers sont présents, 6 sont excusés, 1 est absent. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président

Selon demande du Préfet, le CC doit nommer un(e) représentant(e) provisoire de l'ORPC.

L'ordre du jour est modifié avec ce nouveau point, soit au point 12, et est accepté à l'unanimité avec la modification demandée. L'ordre du jour se composant dès lors de 16 points.

3.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2017

Le président

Annonce que le syndic M. Reichen a apporté quelques modifications au PV du 20 novembre. Elles sont indiquées en jaune sur le beamer pour une meilleure lecture du CC.

-
- Mme Künzi Hofmann** Attention à l'orthographe de son nom.
Page 9, elle ne comprend pas ce que M. Spring a voulu dire.
- M. Spring** Précise qu'un PPA d'aménagement contient des règles de construction.
Le PPA ne précise pas qui est propriétaire d'une parcelle.
- M. Reichen** Revient sur la question du nombre d'ETP au sein de la commune, et précise qu'il y a 10.2 ETP, et non 10,4.
- Mme Martin** Page 9, la pointe de l'iceberg, et non la boîte.
- Mme Dillner** Opportun et non pas importun.

Le PV est accepté avec les modifications demandées.

4. **COMMUNICATIONS DU BUREAU**

Le président Il est rappelé que la COFIN doit également remettre son rapport à la commission ad 'hoc, afin que celle-ci puisse connaître son avis.

A assisté le 21 novembre 2017, au conseil de l'ASEL, le 22 novembre au conseil communal de Pully, et le 4 décembre au conseil communal de Belmont.

A été présent à différentes fêtes durant ce mois de décembre, notamment aux Fenêtres l'Avant, où il a constaté une forte différence d'affluence selon les fenêtres et les jours.

Le 27 janvier 2018, il a participé à la cérémonie de passation de commandement du SDIS à Lutry.

5. **COMPTE RENDU DE L'ASEL**

M. Witschi Le 21 novembre dernier a eu lieu le conseil intercommunal de l'ASEL. Deux points importants ont été relevés, dont le budget 2018. Le total des charges est budgété pour 2018 à CHF 10'660'581.-, avec une augmentation d'environ CHF 200'000.- par rapport à 2017. Par rapport à 2016, l'augmentation est plus significative, soit de 9.5%. Cette augmentation est en partie due à la revue de la grille salariale, afin d'être en adéquation avec les polices avoisinantes. Cette augmentation provient aussi du renouvellement des véhicules, avec l'achat d'un véhicule d'intervention, et également de l'équipement des nouveaux aspirants.

La répartition se fait entre les différentes communes, celle-ci étant relativement complexe. Un premier calcul se fait en fonction de la population, Paudex étant la plus petite commune. Le montant qui était payé avant la réforme de l'ASEL (CHF 195'000.-), plus 2 points d'impôt,

(CHF 320'000.-) étant le montant maximum pouvant être atteint. La contribution pour Paudex a été budgétée à CHF 262'745.- pour 2018. Une augmentation de 34% par rapport à 2016 est constatée. Cette augmentation provient de la clé de répartition. Les surcharges de Belmont et de Savigny ont été réparties entre Pully et Paudex. De plus, il informe que les locaux de la police seront rénovés en mars de cette année.

6. **Compte rendu du SDIS**

M. Farinelli

En remplacement du commandant ad intérim M. Patrick Sauty, un nouveau commandant a été élu. Il s'agit M. Sébastien Baehler, qui a été nommé Major pour cette nouvelle fonction.

7. **Compte rendu de la commission Sociale**

M. Viand

Il ne s'agit pas d'un compte rendu. La commission en est à sa deuxième réunion, MM Recordon et Spring sont chaleureusement remerciés pour leur apport d'informations, fort apprécié par la commission.

L'idée est de créer un groupe de travail, avec la participation des propriétaires, de la commune, d'une régie et autre, afin d'arriver à obtenir des loyers abordables, pour pouvoir continuer à accueillir des familles, des personnes plus âgées, en situation d'handicap, ainsi que des étudiants, sans tomber dans du luxe comme on peut le constater au Vallon de la Paudèze, avec des loyers extrêmement chers. D'autres communes ayant fait le pas, il serait bien pour toute la communauté de pouvoir garder cette mixité sociale.

La question se pose sur la taxe de l'équipement communautaire. C'est quelque chose qui peut être très intéressant pour notre commune. La nouvelle loi sur la L3PL est également intéressante pour notre commune.

Il lui paraît important de créer une commission sur ce sujet, et laisse l'assemblée réfléchir à tout cela.

M. Crousaz

Se demande si M. Viand est au courant du projet des Côtes Saint-Maire.

M. Viand

Annonce être au courant.

8. **MOTION 1/2017 – REGLEMENT A L'AMIABLE DU DIFFEREND « PARCELLE 256 »**

M. Reichen

Lors des discussions préliminaires, la Municipalité avait reçu une offre de la part de M. Giobellina et de son neveu, de CHF 870'000.- pour solde de tout compte. Cette information avait été partagée avec la commission de la parcelle 256.

Suite à la parution d'article sur la parcelle 256, dans le Régional, ainsi que le Coquadit, MM Giobellina et Della Pietra se sont sentis froissés, et ont retiré formellement leur offre, tout en confirmant leur disponibilité de vouloir régler le litige avec une commission.

Le président

Relève au CC que 2 options sont possibles pour le traitement des motions selon art. 70 du RC et art. 33 de LC.

1. Renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi de la Municipalité, si un cinquième des conseillers en fait la demande.
2. Prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.

Une discussion sur chaque motion peut avoir lieu, cependant le sujet doit toucher uniquement les deux points cités ci-dessus.

Il constate que personne ne demande le renvoi de cette motion en commission.

Il ouvre la discussion sur le renvoi de la motion à la Municipalité.

M. Crousaz

Est-ce juste de dire que les 3 motions font partie du même objet, soit la parcelle 256 ?

Le président

Il s'agit de 3 motions distinctes. La discussion portera sur chaque motion séparément.

Mme Künzi Hofmann

La motion de M. Esteve, reprend un des points du rapport présenté dans une dernière séance. Trouve dommage que l'on discute de chaque motion séparément.

Le président

Relève que le CC peut débattre des trois motions, toutefois le vote sera porté sur chaque motion séparément selon l'ordre d'arrivée au bureau.

M. Esteve

Remarque que l'offre de M. Giobellina n'apparaît nulle part dans le rapport de la commission.

Mme Künzi Hofmann

Maintient que l'offre n'a pas été dite à la commission, mais à la Municipalité.

M. Esteve

Demande à la Municipalité pourquoi l'offre de M. Giobellina a été cachée.

M. Reichen

Maintient que l'offre n'a pas été cachée, le souvenir de cette discussion lui échappant, il ne peut donner une réponse précise dans le cadre des négociations. Toutefois, il n'a jamais été question de cacher quoi que ce soit, et relève que la volonté de M. Giobellina était clairement exprimée en offrant ce montant de CHF 870'000.- pour règlement de tout compte.

Le président

La parole n'est plus demandée, il clôt la discussion.
Passe au vote pour la prise en considération et le renvoi de la motion 1/2017 de M. Esteve à la Municipalité.

21 oui
13 non
3 abstentions

Cette motion est renvoyée à la Municipalité.

9.

MOTION 2/2017 – CONVENTION DU 13 OCTOBRE 1981 ENTRE LA COMMUNE DE PAUDEX ET M. GIOBELLINA

Le président

La motion est traitée de la même manière que la précédente.

M. Crousaz

Demande que cette motion soit renvoyée en commission.

Le président

Constate que 7 personnes et plus appuient M. Crousaz dans sa demande de renvoi en commission.

Avant de passer au vote sur le renvoi ou non en commission, il ouvre la discussion sur cette motion.

M. Witschi

Il relève que, contrairement à l'avis du président, le fait d'accepter une motion, ne rejette pas les autres.

Le président

La parole n'est plus demandée, il clôt la discussion.
Passe au vote sur le renvoi à une commission pour la motion 2/2017.

19 oui
9 non
9 absentions

Cette motion partira en commission. Le premier signataire de la commission est de facto nommé président de la commission.

10. **MOTION 3/2017 – PROJET D’UTILITE PUBLIQUE DE CHEMINEMENT RELIANT LA PLAGE A LA PARCELLE 256**

Le président Ouvre le vote sur le renvoi de cette motion à une commission.

M. Crousaz Il demande que cette motion soit renvoyée en commission.

Le président 9 membres du CC appuient la demande de M. Crousaz.
Aucun avis contraire.
28 absentions

Etant donné qu’il n’y a pas d’avis contraire, ce sont les 9 conseillers qui sont majoritaires pour le renvoi à une commission.

Cette motion partira en commission. Le premier signataire de la commission est de facto nommé président de la commission.

11. **PREAVIS N° 01 – 2018 - FUSION DES ORGANISATIONS REGIONALES DE PROTECTION CIVILE (ORPC) DU DISTRICT DE LAVAUX-ORON**

Mme Dillner-Reichen Donne lecture de son rapport. Rapport que chaque conseillères et conseillers a reçu par mail ou par courrier.

La commission ad hoc recommande d’accepter ce préavis.

Le président Rappelle que l’on doit décider si le CC est favorable de faire partie de cette fusion.

Ouvre la discussion sur ce préavis. Le préavis est passé en revue.

M. Maillard Revient sur le rapport de la commission des finances. Il rappelle que cette fusion est vraiment favorable. Dans ce budget, on prévoit une contribution au fond cantonal de la PCI, contribution qui correspond à CHF 6.50 par habitant, soit 27,65 % du budget futur de l’association. Lors de la réunion avec M. Fontannaz, la question était de savoir où part cette contribution, question qui est reposée à l’instant.

M. Fontannaz Les CHF 6.50 permettent d’alimenter le fond cantonal de la PCI. Selon l’article 19 de la Loi Fédérale qui stipule que le fond cantonal de la PCI est destiné à financer les mesures décrites à l’alinéa 1.

Le détail des CHF 6.50 arrivant à CHF 7.90, le canton participant pour les CHF 1.40, pour les frais du réseau d’alarmes cantonales ct 0.90, acquisition, installation, maintenance des sirènes fixes et mobiles CHF 1.79, maintenance et développement du dispositif informatique et gestion des données ct 0.64.-, frais d’instruction du centre de Gollion CHF 2.41, frais du service d’instruction obligatoire accompli dans les ORPC ct 0.57, frais du service et d’assistance du matériel,

ainsi que de l'arsenal CHF 1.39, frais d'entretien et d'exploitation du réseau Polycom ct 0.60, frais de construction du dispositif sanitaire ct 051, et étude spéciale et autre mesure pour ct 0.03.

Mme Brandt

La participation des CHF 6.50 est prévue dans l'évaluation de la participation cantonale 399. Il ne faut pas la rajouter en plus.

M. Fontannaz

Relève que 17 communes doivent se prononcer sur cette fusion ORPC. 13 l'ont déjà acceptée.

Le président

La parole n'est plus demandée, il clôt la discussion.

Donne lecture des conclusions du préavis 1-2018.

Passé au vote

36 oui

1 abstention

Le préavis est accepté à l'unanimité avec une abstention.

12.

NOMINATION D'UN(E) REPRESENTANT(E) PROVISoire DE L'ORPC.

Le président

Demande qui se porte volontaire.

M. Rivier

Propose Mme Dillner-Reichen.

Mme Dillner-Reichen

Accepte cette nomination.

Le président

Annonce la nomination de Mme Céline Dillner-Reichen.

13.

PREAVIS N° 02 – 2018 - REFECTION DU TERRAIN DE TENNIS DE PAUDEX

Mme Martin

Demande à l'assemblée l'autorisation à M. Hervé Nicola de pouvoir intervenir si des questions viennent à être soulevées.

Présente M. Hervé Nicola, arrivé au sein du Greffe au mois d'octobre 2017, en tant que technicien. Il a commencé par un apprentissage de plâtrier peintre, travaillant dans l'entreprise familiale. Après avoir obtenu sa maîtrise, il a enchaîné plusieurs activités professionnelles, notamment en tant qu'agent de sécurité, et comme concierge tournant à la ville de Vevey. 25 ans en tant que pompier volontaire, et 7 années de commandant à Blonay St-Légier. Il aime le sport et cinéma. Il nous permet d'avancer dans des projets, dans lesquels la commune ne pouvait pas avancer. Il est chaleureusement accueilli au sein de notre commune.

M. Chappuis

Donne lecture de son rapport. Rapport que chaque conseillères et conseillers a reçu par mail ou par courrier.

Le président

Ouvre la discussion sur ce préavis.

Le préavis est passé en revue.

Mme Martin

Concernant le coût de l'éclairage, elle annonce que nous sommes à la moitié estimée.

M. Nicola

Confirme que le coût de l'éclairage sera divisé par deux. Les mats pouvant supporter un double éclairage.

M. Viand

L'accès sera-t-il possible en fauteuil roulant ? Il relève que ce n'est absolument pas le cas actuellement.

Mme Martin

Cet accès n'est pas prévu d'être changé, toutefois elle prend note de cette remarque, qui va être étudiée.

M. Reichen

Les taux d'intérêt bougent, ce matin le taux était à 1,5%, ce qui représente une différence de 196.- par année sur le montant de crédit.

M. Desbaillets

Salue ce joli projet. Concernant le financement, pour le port on n'avait pas le droit de faire de bénéfice, par contre dans ce cas nous pourrions en faire. Pourquoi, quelle-est la différence ?

M. Reichen

Dans le cadre du port, le calcul avait été fait avec un prêt sur 20 ans et un amortissement sur 30 ans. Quand le dossier a été présenté au canton, celui-ci est revenu en disant que les intérêts devaient être lissés sur 50 ans. Les calculs devaient être faits sans faire de bénéfice. Pour le tennis, il en est tout autrement, dès le moment où c'est nous qui le faisons, et que nous rentrons dans nos frais.

M. Desbaillets

Remarque que la commune rentre plus que dans ces frais. Il se demande, s'il n'y a pas lieu d'avoir un compte équilibré et d'offrir, tant qu'on le peut, ce service à la commune.

M. Reichen

Constate que si l'on prend le bénéfice cumulé des dernières années, nous arrivons à une moyenne de CHF 13'572.00, aujourd'hui nous sommes à CHF 11'503.00, si le taux d'intérêt augmente encore un peu, nous serons à 13'000.00. La question peut se poser s'il y a là quelque chose à faire sur les tarifs, en laissant courir la première année.

M. Desbaillets

En 10 ans, ce court est amorti. Est-ce qu'il y a lieu de prévoir un bénéfice ?

M. Reichen

Remarque que si M. Desbaillets estime qu'il ne doit pas y avoir de bénéfice, il peut reprendre ses calculs après quelques années pour réévaluer la situation.

Mme Martin

Nous n'offrons pas grand-chose à la population, dès lors, nous pourrions utiliser ce bénéfice pour d'autres infrastructures sportives dans la commune, comme les paniers de basket à hauteur des petits.

-
- M. Kehtari** Sur le port, nous étions sur une concession cantonale, d'où le fait de ne pas pouvoir faire de bénéfice.
- M. Maillard** Le bénéfice, comme le relève le syndic, est extrêmement modeste. La modification éventuelle des tarifs serait encore plus modeste, et nous pourrions passer en perte. Cela n'est pas gênant s'agissant d'un bénéfice très modeste.
- M. Zahnd** Jusqu'à présent, il y avait un bénéfice. Pourquoi changer une situation qui fonctionnait ? On peut définir un fond de rénovation.
- M. Chappuis** Donne les tarifs du tennis, donc si on ne veut pas faire de bénéfice, il faudrait baisser les tarifs de CHF 5.- ou CHF 10.- ce qui est un peu ridicule.
- Le président** La parole n'est plus demandée, il clôt la discussion.
Lit les conclusions du préavis.

Le préavis est accepté à l'unanimité.
- 14.** **PREAVIS N° 03 – 2018 - CREDIT D'OUVRAGE POUR LA RENOVATION ET L'AGRANDISSEMENT DU COMPLEXE COMMUNAL ET SCOLAIRE**
- Mme Durrenmatt** Donne lecture de son rapport. Rapport que chaque conseillères et conseillers a reçu par mail ou par courrier.
- Le président** Ouvre la discussion.
Le préavis est passé en revue.
- Mme Chaubert** Remarque que sur les photos, il y a des choses à garder. Mais où est le pressoir ?
- M. Spring** Annonce que dans les bonnes idées émises, le vieux pressoir serait utilisé dans le futur quartier des Côtes Saint-Maires. Aujourd'hui, on ne connaît pas encore son lieu d'affectation définitif.
- M. Crousaz** Relève que ce pressoir inauguré en 1968, est un vrai pressoir avec du granit du Tessin, et cela se soigne.
- Mme Enz** Les locaux administratifs prévus suffiront-ils ? Au vu de l'audit qui va y avoir, est-ce qu'une augmentation du personnel pourrait avoir lieu ?
- M. Spring** Est convaincu que nous avons l'équipe qu'il nous faut, l'audit nous donnera une meilleure répartition des tâches. Toutefois, une marge est prévue si besoin est.

-
- M. Desbaillets** Propose d'évoluer vers des bureaux plus ouverts, avec de l'expérience, il affirme que c'est surprenant au début, mais qu'on s'y habitue très vite, et que c'est très agréable.
- M. Spring** Relève que le personnel de l'administration est quand même groupé par fonction. Les bureaux plus cloisonnés sont notamment les bureaux pour la bourse et également les bureaux des Municipaux, afin de préserver une certaine confidentialité. D'autre part, dans ce projet, le souhait n'était pas de tout raser, mais de conserver le plus de choses possible.
- M. Farinelli** Se demande comment nous allons garder la polyvalence de cette salle.
- M. Spring** Des sols ont été trouvés, pour un usage polyvalent de la salle. Notamment, le marquage restera discret, cela étant possible par le fait que de petites classes viennent y faire la gymnastique.
- M. Zahnd** Se demande si l'accès en voiture, sur le terrain de basket, bénéficiera d'un changement ?
- M. Spring** L'accès au terrain de basket restera le même, aussi peu pratique qu'il soit.
- M. Maillard** Concernant l'amiante, il constate qu'au sujet des honoraires un montant de CHF 8'931.- est prévu, mais aucune somme n'apparaît au niveau de l'élimination de l'amiante.
- M. Spring** Comme dans tout projet, un diagnostic amiante a été fait. Il a été relevé que les bâtiments comportent effectivement de l'amiante, comme tous les bâtiments de cette époque. Celle-ci se trouvant majoritairement dans les colles de carrelage. Les frais ayant été intégrés dans les soumissions aux différentes entreprises.
- Mme Künzi Hofmann** S'interroge sur le montant demandé pour ce crédit qui avait fait l'objet du préavis n°1 en 2016. Le budget était estimé à CHF 7,3 millions tout compris, aujourd'hui, soit deux ans plus tard, le crédit est de CHF 10,543 millions. Cette différence lui semble énorme et se demande qu'est-ce qui motive une telle augmentation ?
- M. Spring** Relève que dans le premier, il s'agissait d'estimation d'architecte. La différence avec le préavis soumis, c'est que des soumissions ont eu lieu avec des appels d'offre public, ou sur invitation, avec de vrais prix de marché.
- M. Kehtari** Le projet a évolué, avec notamment la salle de conférence sur le transformateur, ainsi que l'augmentation de la hauteur du plafond de l'annexe polyvalente. Par rapport, au premier projet, l'isolation au niveau de la chapelle a dû être revue. Tous les locaux du complexe

communal ont été recensés, afin de savoir comment les équiper, et il s'agit de tous ces détails d'amélioration qui font évoluer le budget du projet.

M. Spring

Remarque que dans le préavis proposé ce soir, les réaménagements, le mobilier, la prise en charge de la garderie pendant les travaux, et bien d'autres choses encore, ont été prises en compte pour calculer ce préavis. Ce qui n'avait pas été le cas dans le premier préavis de 2016.

M. Kehtari

Relève qu'un maximum de choses a été sauvegardé, notamment les sols en bon état et nous avons essayé d'économiser, en évitant de faire des travaux inutiles.

M. Reichen

Informe l'assemblée que le taux d'intérêt de 1.5% bloqué sur 10 ans, était le taux indicatif à l'établissement du préavis. Dans ce préavis, nous sommes plutôt dans le haut de la fourchette, comme exemple le taux des Retraites Populaires à ce jour est à 1.5%, et celui de la BCV est à 1.19%. D'autres établissements financiers seront également approchés.

Mme Enz

Demande si le permis de construire est délivré.

M. Spring

Non, le vote de ce soir faisant foi pour sa délivrance.

Le président

La parole n'est plus demandée, il clôt la discussion.
Lit les conclusions du préavis.

Le préavis est accepté à l'unanimité avec une abstention.

15.

COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. Fontannaz

Remercie l'assemblée pour l'acceptation du projet PCI.

M. Spring

Annonce que demain, le nouveau PGA sera déposé au canton, et il sera mis à l'enquête publique.

Mme Martin

Remercie M. Crousaz de l'album photo déposé sur le bureau de la Municipalité, avec notamment l'inauguration de l'école, et du complexe administratif. Cet album a été élaboré par les soins de la maman de M. Crousaz.

M. Kehtari

Annonce que suite aux tempêtes de fin d'année, des dégâts ont eu lieu au port. Dû au fort vent, les éléments de guidage des pontons sont sortis de leurs rails et ont été cassés. Les pontons ont été fixés provisoirement en attendant les travaux de réparation.

Dans le cadre du PALM, la demande a été faite pour avoir une gare à Paudex. Pour se faire, il faudrait élargir le tunnel, frais à hauteur de 15 à 20 millions de francs, à la charge de la commune. Dans une 2^{ème}

approche, Mme Courvoisier et MM Reichen et Kehtari se sont rendus à la DGMR pour étudier l'éventualité de construire une gare sur Paudex. Cela semble difficile, car actuellement nous sommes plutôt dans une logique de fermer des gares, que d'en ouvrir de nouvelles. Toutefois, ce projet pourrait être réalisable en 2035-2040, car le plan directeur est déjà budgété jusqu'en 2030. D'autre part, d'après les critères actuels, cela semble relativement difficile, d'autant plus que l'OFT n'entre pas en matière à moins de 12'000 habitants / emplois. En plus, nous sommes à 2,5 km des gares de Pully et Lutry.

M. Reichen

Relève que certaines gares se font encore et se construisent.

16.

PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. Witschi

Se dit très surpris des dégâts survenus dans ce port flambant neuf. Le ponton sud a été arraché. Ce n'est pas tout le système qui est sorti de son rail, mais les grandes poutrelles qui sont fixées au sol sur lequel vient un système de roue avec une partie métallique très grosse et importante, ces poutrelles sont fixées sur une partie en alu fine de 2 à 3 mm d'épaisseur. Il ne comprend pas ce système de construction, se posant même la question s'il ne s'agit pas d'un défaut de conception, vu les imposantes pièces fixées sur de si petites plaques d'aluminium.

M. Kehtari

Relève que le port devait supporter des vagues jusqu'à 30 cm à l'intérieur du port. Ce ne sont pas les boulons qui ont lâchés, mais se sont ces mouvements ondulatoires qui ont provoqués cette fatigue du métal. Le constructeur ayant constaté les dégâts dans notre port, il nous informe qu'un seul cas identique a été constaté il y a plus d'une année dans un port à Malte. Il a également été constaté que les soudures sous la surface du ponton ont cédé. Cela témoigne de très fort vent. Tous ces éléments de guidages seront réparés par des éléments beaucoup plus solides, en ajoutant également des pieux pour éviter ces mouvements.

M. Esteve

Se demande, suite à la décision du Tribunal Fédéral, annulant la participation des parents pour les courses d'école et les camps de ski, si la commune a l'intention de les maintenir entièrement à sa charge ?

Mme Martin

Espère que tout cela ne signera pas la fin des camps pour les écoles, et qu'ils vont devoir se pencher sur ce sujet.

Mme Dillner-Reichen

Se demande si nous ne devrions pas nommer également un suppléant pour la commission ORPC.

Le président

Informe que c'est une demande de M. le Préfet de nommer un délégué provisoirement.

Dès que la nouvelle ORPC sera adoptée, il faudra nommer définitivement notre délégué et son suppléant.

M. Witschi

Concernant les motions, il se demande si la Municipalité est liée par le résultat des commissions avant de se prononcer sur la motion 1 ?

Le président

Relève qu'il n'y a rien d'écrit dans le règlement communal à ce sujet. Cette motion étant dans les mains de la Municipalité, celle-ci viendra avec des propositions, que le conseil pourra débattre, refuser, amender.

Remercie l'assemblée pour son travail, ainsi que toutes les commissions pour leur excellent travail.

M. Reichen

Prie l'assemblée de se diriger vers le foyer pour partager un verre.

La séance est levée à 21h10

Prochaine séance le lundi 7 mai 2018 à 20h.

Le Président

La Secrétaire

Jean-Philippe Chaubert

Caroline Genovese